

Les syndicats à la COSYMDAH



- 01 A.S.A des marais de Morigq,
- 02 Syndicat de la Claye
- 03 Syndicat de marais de St Michel en l'Herm,
- 04 A.S.A des Prises de St Michel en l'Herm,
- 05 AS.F Fort Ile et Cap de l'Aiguillon
- 06 Syndicat des grands Marais de Triaize,
- 07 A .S.A des Prises de Triaize,
- 08 Marais mouillés de luçon
- 09 A.S des marais Desséchés de Champagné les Marais,
- 10 A .S.V.L (Association syndicale de la Vallée du Lay),
- 11 A.S.F du Marais du Commandeur,
- 12 A.S Marais du Petit Poitou,
- 13 Association Syndicale du Marais du Bouil,

- 14 Société des Marais de la Pironnerie,
- 15 Société des Marais du Gros Aubier, du devant et des Taures,
- 16 Marais l'Abbé- Marais de Mouillepieds,
- 17 A.S.F du Marais Sauvage - Garreau - Ablettes et de la Perle,
- 18 Syndicat du Marais de la Perle,
- 19 Association Foncière de la Taillée,
- 20 Association Foncière de Vouillé-La Taillé,
- 21 Association Foncière de l'Ile d'Elle,
- 22 A .F des Marais Mouillés de Nalliers-Mouzeuil-Le Langon,
- 23 Société des Marais desséchés de Vix-Maillé-Maillezais,
- 24 Syndicat de la jeune Autize
- 25 Syndicat des Marais Mouillés de la Vendée aux Autizes,
- 26 syndicat des Marais Mouillés de la Sèvre et du Mignon.